

**Document soumis à l'examen de l'éducation
postsecondaire**

par le

**Syndicat des employés de la fonction publique de
l'Ontario (SEFPO)**



**À propos de reddition de comptes dans les
collèges**

Le 16 novembre 2004

Reddition de comptes dans les collèges

Le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) représente environ 14 000 employés dans les 24 collèges partout en Ontario. Ces employés sont séparés en deux unités de négociation distinctes – l'une pour les professeurs, bibliothécaires et conseillers à temps plein, ainsi que les instructeurs à charge partielle, l'autre pour le personnel de soutien à temps plein.

L'une de nos préoccupations majeures dans les collèges est celle de reddition de comptes. Dans le document de discussion de l'étude postsecondaire de la Commission Rae, il est noté qu'il existe une question d'équilibre délicate entre la reddition de comptes et l'autonomie. Ces concepts ne sont pas du tout mutuellement exclusifs. En fait, vous pouvez avoir beaucoup d'autonomie lorsque vous prenez les décisions, mais en fin de compte, vous devez vous rendre compte à quelqu'un d'autre pour les décisions prises. Les personnes qui prennent les décisions doivent être responsables de leurs actions.

Dans le système collégial, nous avons une situation où les présidents des collèges choisissent le conseil d'administration et le conseil choisit et évalue le rendement des présidents. Il y a quelque chose qui ne va pas. Le rendement des présidents est difficile à évaluer et les décisions qu'ils prennent sont rarement mises en doute. Alors que l'avenir des collèges dépend de ce processus et de cette structure – il y a quelque chose qui ne va pas. Les présidents des collèges sont responsables devant le conseil d'administration qu'ils ont choisi eux-mêmes. Au SEFPO, nous voulons poser la question suivante à l'étude postsecondaire de la Commission Rae : devant qui les conseils d'administration sont-ils responsables ?

Il y a plusieurs années, les collèges ont commencé à introduire la méthode Carver. Ce modèle a enlevé systématiquement le conseil d'administration du fonctionnement quotidien des collèges. L'information qui est fournie aux membres du conseil provient seulement des présidents. La question de conflit d'intérêt a empêché les membres du conseil de participer activement aux affaires collégiales. La structure du conseil ne favorise pas au partage de renseignements aux seins des collèges.

De plus, il y a l'aspect de responsabilité personnelle que les membres du conseil d'administration ne se rendent peut-être pas compte. Et, les décisions comment peuvent-elles être contestées ? Les membres de la communauté ne sont pas censé parler directement aux membres du conseil. Dans un cas spécial, certains membres de la communauté ont posé une question (par courriel par l'Intermédiaire du président du collège) au conseil d'administration, mais n'ont jamais eu de réponse. Le seul moyen de contester les décisions est la procédure juridique extrêmement coûteuse. Autrement, le grand public, les employés et les étudiants des collèges ne peuvent rien faire. C'est ce genre de structure qui ne répond pas aux besoins de la communauté.

Pourquoi devons-nous nous préoccuper de cette structure ?

Regardons le Collège St. Lawrence, par exemple; c'est typique de ce que nous trouverons ailleurs dans le système.

- Les augmentations salariales des présidents ont été trois fois plus élevées que d'autres groupes d'employés, passant de 124 000 \$ à 178 000 \$ (2003)
- Les nominations des présidents ont eu lieu sans un processus d'évaluation
- L'écart salarial entre le personnel scolaire et les administrateurs est passé de 18 000 \$ environ au début des années 90 à 46 000 \$ à l'heure actuelle
- Une prime annuelle globale de 5 % totalisant 132 784,32 \$ a été payée aux administrateurs en 2003
- Certains employés reçoivent des indemnités de cessation d'emploi mais sont réembauchés le lendemain à leurs anciens postes à contrat et d'autres reçoivent les prestations du régime de retraite en même temps
- Le coût de plusieurs projets de construction a dépassé le budget

Tout cela se produit dans un collège où on continue à lutter avec un déficit. Ce n'est qu'une infime partie de la réalité. Alors nous posons la question à l'examen de l'éducation postsecondaire de la Commission Rae : comment pouvons-nous rendre le conseil d'administration responsable de ses décisions ?

Pour commencer à travailler vers la reddition de comptes partout dans le système, nous recommandons les points importants suivants :

- Un conseil d'administration dont les membres sont élus dans le système, pour coïncider avec les élections municipales – un siège à garantir à la chambre de commerce et un autre garanti au syndicat (choisi par la Fédération du travail de l'Ontario). Trois représentants internes seront aussi élus des groupes différents.

Un conseil d'administration élu pourra établir le lien à la communauté et les membres se rendront compte qu'ils seront responsables de leurs décisions le jour des prochaines élections.

- Une méthode d'évaluation officielle normalisée pour toute la province doit être élaborée et utilisée tous les ans pour tous les présidents des collèges. Cette méthode doit tenir compte des commentaires et suggestions de tous les groupes intéressés.

À un tel niveau supérieur et influent de l'organisation, il est absolument nécessaire de regrouper et d'analyser tous les commentaires et suggestions de tous les groupes intéressés afin d'assurer que les présidents sont en effet les meilleurs leaders de l'organisation. Ce genre de processus pourra aussi assurer que les membres du conseil d'administration se rendront compte du fonctionnement interne de l'organisation.

Conclusion

Au SEFPO, nous insistons que de nouveau financement doit être injecté dans le système de l'éducation postsecondaire en Ontario. Toutefois, il ne suffira pas de fournir simplement du financement sans quelque stipulation relative à la qualité et à la reddition de comptes. Les idées présentées ci-dessus représentent nos pensées sur comment le système collégial pourra être plus responsable vis-à-vis du grand public et des groupes cibles qui s'intéressent à revitaliser le système collégial, y compris les membres de la communauté ainsi que les employés des collèges. Nous attendons avec impatience l'occasion de travailler en étroite collaboration avec les présidents et les conseils d'administration des collèges sur cette question importante de reddition de comptes.